

# MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Préparé par

Raymond Villeneuve  
Directeur général  
Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP)

et

Carl Lacharité  
Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières  
Membre du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant  
et de la famille (CEIDF) et du Groupe de recherche et d'intervention auprès des  
enfants vulnérables et négligés (GRIN)

DÉCEMBRE 2019



## **Table des matières**

Brève présentation du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité, du CEIDEF et du GRIN	<b>1</b>
Pourquoi prendre en compte la notion de genre dans l'écosystème de services aux enfants ?	<b>2</b>
Est-ce que les actions en protection de la jeunesse prennent en compte la notion de genre ?	<b>4</b>
Les politiques publiques qui encadrent la protection de la jeunesse prennent-elles en compte la notion de genre ?	<b>6</b>
Que sait-on de la relation entre les pères et la DPJ ?	<b>7</b>
Quelles sont les solutions pour mieux soutenir les garçons et les pères ?	<b>10</b>
Conclusion	<b>11</b>
Liste des tableaux	<b>12</b>

## **Brève présentation du RVP, du CEIDEF et du GRIN**

**Le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP)** est un regroupement national du secteur famille reconnu et financé à la mission par le ministère de la Famille et Centraide du Grand Montréal. Sa mission est de promouvoir l'engagement paternel pour favoriser le bien-être des enfants, dans une perspective familiale, positive et inclusive, afin de contribuer à une plus grande égalité entre les mères et les pères. Le RVP regroupe plus de 250 membres organismes et individus issus de toutes les régions du Québec. Le RVP effectue, entre autres, des représentations auprès des décideurs québécois afin de soutenir l'intégration des réalités paternelles dans les politiques publiques et dans l'offre de services à la famille. Le RVP collabore régulièrement avec le Centre d'études interdisciplinaire sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDEF) et le Groupe de recherche et d'intervention auprès des enfants vulnérables et négligés (GRIN). Pour plus d'information : [www.rvpaternite.org](http://www.rvpaternite.org)

**Le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDEF)** est une entité de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) ayant pour mission d'établir des liens étroits entre la théorie, la recherche et la pratique dans le domaine de la famille et du développement de l'enfant. Le CEIDEF se distingue par sa vocation interdisciplinaire. Le CEIDEF contribue au mieux-être des familles et des enfants, notamment grâce à des partenariats forts avec des organismes du milieu communautaire et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et de l'éducation, à la mise au point et à l'implantation de programmes d'intervention sur le territoire québécois et dans d'autres pays, à l'élaboration de produits de sensibilisation et de formation et à la réalisation d'activités de transfert. Les chercheurs du Centre s'assurent de la cohésion entre plusieurs acteurs impliqués dans le domaine du développement de l'enfant et de la famille. Pour plus d'information : [oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa\\_no\\_site=1910](http://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw030?owa_no_site=1910)

**Le Groupe de recherche et d'intervention auprès des enfants vulnérables et négligés (GRIN)**, quant à lui, existe depuis 1993. Il est dirigé par Mme Karine Dubois-Comtois, professeure titulaire au Département de psychologie de l'UQTR. Cette équipe de recherche, partenaire des milieux de pratique, est composée d'une vingtaine de chercheurs et collaborateurs. Les activités du GRIN se déroulent dans des établissements universitaires et des organismes de services de divers horizons disciplinaires et professionnels, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Le GRIN contribue à la transformation des pratiques et programmes qui visent à prévenir et à intervenir dans des situations de vulnérabilité dans la réponse aux besoins de l'enfant, dont notamment les situations de négligence ou de risque de négligence selon la Loi sur la protection de la jeunesse. Les établissements publics et organismes communautaires québécois qui sont ainsi soutenus offrent des services sociaux aux enfants et à leur famille. L'apport du GRIN se situe principalement dans deux volets. Le premier est de produire des connaissances détaillées au sujet des mécanismes de production de la vulnérabilité dans la réponse aux besoins des enfants dans les sociétés occidentales et des conséquences développementales provoquées par cette forme de vulnérabilité. Le GRIN fait aussi l'analyse des forces et faiblesses dans les pratiques sociales et institutionnelles.

## Pourquoi prendre en compte la notion de genre dans l'écosystème de service aux enfants ?

De nombreuses études ont démontré, au cours des dernières années, que les garçons et les filles, ainsi que les pères et les mères, empruntent des trajectoires souvent différenciées, et ce, tout particulièrement lorsqu'ils vivent des difficultés importantes. La recherche nous apprend aussi que la relation des hommes avec le réseau de la santé et des services sociaux est différente de celle des femmes. Pour mettre en lumière cette différenciation, notre mémoire présente tout d'abord quatre tableaux qui illustrent la situation.

Le premier tableau présente tout d'abord plusieurs facteurs de vulnérabilité différenciés de manière significative entre les filles et les garçons. Cette vulnérabilité différenciée se manifeste dès la petite enfance et se poursuit jusqu'à l'âge adulte.

**TABLEAU 1**

### Facteurs de vulnérabilité différenciés entre les filles et les garçons

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ	FILLES	GARÇONS	INDICE COMPARATIF(*)
Vulnérabilité lors de l'entrée à la maternelle selon l'EQDEM – au moins un facteur sur cinq (1)	20 %	35 %	<b>1,75</b>
<b>Facteurs de vulnérabilité selon l'EQDEM (1)</b>			
• Santé physique et bien-être	8 %	13 %	<b>1,63</b>
• Habiletés de communication et connaissances générales	8 %	14 %	<b>1,75</b>
• Développement cognitif et langagier	9 %	13 %	<b>1,44</b>
• Compétences sociales	6 %	15 %	<b>2,50</b>
• Maturité affective	5 %	17 %	<b>3,40</b>
Fréquence du TDAH chez les moins de 18 ans (2)	7,5 %	14,8 %	<b>1,97</b>
Rendement élevé en lecture selon le PISA (3)	18 %	12 %	<b>- 0,33</b>
Obtention du diplôme secondaire dans le délai prescrit (4)	71 %	57 %	<b>- 0,20</b>
Itinérance visible chez les jeunes adultes (5)	20 %	80 %	<b>4,00</b>

(\*) L'indice comparatif représente le facteur de multiplication à appliquer aux résultats des filles ou des femmes pour qu'ils soient l'équivalent de ceux des garçons ou des hommes.

(1) <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/a-propos/>

(2) <https://www.inspq.qc.ca/publications/2535>

(3) <http://www.oecd.org/pisa-fr/>

(4) <https://www.lapresse.ca/societe/201909/18/01-5241863-savoir-encourager-les-garcons.php>

(5) <http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-cliquant-ici.pdf>

Le deuxième tableau présente les fréquences de consultation des services médicaux et psychosociaux des hommes et des femmes de 18 à 64 ans et les écarts significatifs entre ceux-ci. Il faut porter une attention particulière à ces écarts puisqu'ils ont des conséquences importantes sur le plan de la santé publique de la population québécoise.

**TABLEAU 2**

### Fréquences comparatives de consultation des services médicaux et psychosociaux

FRÉQUENCE DE CONSULTATION AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS	FEMMES	HOMMES	INDICE COMPARATIF (*)
Consultations médicales (1)	84,6 %	70,1 %	- 0,16
Consultations psychosociales (2)	15,1 %	9,5 %	- 0,37

- (\*) L'indice comparatif représente le facteur de multiplication à appliquer aux résultats des filles ou des femmes pour qu'ils soient l'équivalent de ceux des garçons ou des hommes.
- (1) *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2009-2010*, Statistique Canada. Tiré de Profil de la santé, Statistique Canada, juin 2012 (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2011. *Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe*. Québec : Gouvernement du Québec).
- (2) Cazale, L., Poirier, L.-R., et Tremblay, M.-È. (2013). *Enquête québécoise sur l'expérience de soins 2010-2011. La consultation pour des services sociaux : regard sur l'expérience vécue par les Québécois* (vol. 3). Québec : Institut de la statistique du Québec, p. 24, figure 1.1.

Le troisième tableau présente des connaissances générales sur ce que l'on sait actuellement de l'engagement paternel au Québec et de l'offre de services pour les soutenir.

**TABLEAU 3**

### Quelques connaissances générales sur l'engagement paternel et les services aux pères au Québec

<b>Les pères d'aujourd'hui sont plus engagés</b> auprès de leurs enfants que ne l'étaient leurs propres pères (1)
<b>L'engagement des pères auprès de leurs enfants se traduit de multiples façons</b> (soins aux enfants, activités domestiques, participation citoyenne, etc.) (2)
<b>L'engagement paternel a des effets bénéfiques pour les enfants, pour les mères et pour les pères eux-mêmes</b> (3)
<b>Les déterminants de l'engagement paternel sont mieux connus</b> ainsi que les facilitateurs et obstacles à cet engagement (4)
<b>Près de 25 % des familles monoparentales sont dirigées par des hommes</b> (5)
<b>Il existe moins de services spécifiques pour les pères</b> que pour les mères (6)
<b>Les pères demandent moins d'aide que les mères</b> en période de crise (7)

- (1) Pleck, J.H. (2012). Integrating Father Involvement in Parenting Research. *Parenting Science and Practice*, 12, 243-253
- (2) Forget, G., Rannou, A. et Dubeau, D. (2005). *Images de pères : une mosaïque des pères québécois*, Québec, Institut national de santé publique du Québec
- (3) Dumont, C. et Paquette, D. (2013). What about the child's tie to the father? A new insight into fathering, father-child attachment, children's socio-emotional development and the activation relationship theory. *Early Child Development and Care*, 183(3), 430-446
- (4) Turcotte, G. et Gaudet, J. (2009). Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances, dans D. Dubeau, A. Devault et G. Forget (dir.), *La paternité au XXI<sup>e</sup> siècle* (p. 39-70), Québec, Les Presses de l'Université Laval
- (5) <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>
- (6) Dubeau, D., Villeneuve, R. et Thibault, S. (2011). *Être présent sur la route des pères engagés. Recension québécoise 2009-2010 des modalités de soutien pour les pères*. Rapport de recherche, Montréal, Regroupement pour la valorisation de la paternité
- (7) Tremblay, G., Roy, B., Bizot, D., de Montigny, F., Houle, J., Le Gall, J et Roy, V. (2016). *Perception des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que de leur rapport aux services*. Rapport de recherche. Fonds de recherche société et culture du Québec, programme actions concertées, Université Laval

Le quatrième tableau présente finalement la perception que les pères ont de l'offre de services aux familles québécoises comparativement à l'offre de services aux mères. Ces résultats proviennent d'un sondage Léger Marketing réalisé en 2017 à la demande du RVP.

**TABLEAU 4**

### **Ce que pensent les pères de l'offre générale de services aux familles**

<b>33 % des pères ont l'impression qu'ils ne sont pas traités de la même manière que les mères</b> par les services de santé et de services sociaux (1)
<b>55 % des pères considèrent que le traitement des pères n'est pas équivalent à celui des mères</b> dans l'application des lois et des règlements (1)

(1) Perceptions des pères québécois à l'égard de l'engagement paternel et de la conciliation famille et travail - Léger Marketing, juin 2017

Les quatre tableaux présentés précédemment démontrent, selon nous, l'existence d'enjeux spécifiques aux pères et aux garçons et soulignent l'importance d'en tenir compte dans la mise en œuvre de dispositifs qui soutiennent les familles.

## **Est-ce que les actions en protection de la jeunesse prennent en compte la notion de genre pour les enfants et leurs parents ?**

Afin de répondre à cette question, nous avons analysé le Bilan des Directions de protection de la jeunesse 2018-2019. Dans ce document, les données sur les parents sont présentées de manière non genrée, et il n'est pas donc pas possible de différencier les mères et les pères. Pour les jeunes de 12 ans et moins, il n'existe aucune différenciation de genre dans la présentation des données. En fait, la seule différenciation dans le document a trait aux jeunes contrevenants, de 13 ans et plus, et dans ce cas, les différences sont très significatives tel qu'on peut le constater dans le tableau plus bas (tableau 5).

TABLEAU 5

### Données différenciées entre les filles et les garçons dans le Bilan des DPJ 2018-2019 (jeunes contrevenants)

ENJEUX	FILLES	GARÇONS	INDICE COMPARATIF(*)
Nombre d'adolescents contrevenants évalués et orientés par le directeur provincial	25,7 %	74,3 %	<b>2,89</b>
Nombre d'adolescents contrevenants qui ont reçu des services	20 %	80 %	<b>4,00</b>
Peines purgées dans la collectivité (sans mise sous garde)	14,4 %	85,6 %	<b>5,94</b>
Peines comportant une mise sous garde	2,4 %	97,6 %	<b>40,67</b>

(\*) L'indice comparatif représente le facteur de multiplication à appliquer aux résultats des filles ou des femmes pour qu'ils soient l'équivalent de ceux des garçons ou des hommes.

Les seules données différenciées dans le Bilan des Directions de protection de la jeunesse (DPJ) 2018-2019 mettent donc en lumière des différences majeures entre le parcours des garçons et des filles. Dans ce contexte, il nous semble essentiel que les prochains rapports annuels de la DPJ puissent différencier l'ensemble des données, tant pour les jeunes que pour les parents. Selon toute vraisemblance, cette façon de faire révélerait d'autres écarts significatifs entre les filles et les garçons de même qu'entre les mères et les pères.

Par ailleurs, en analysant le document, il n'a pas été possible d'identifier une stratégie d'ensemble qui tiendraient compte des différences de genre. Nous tenons cependant à mentionner que certaines initiatives-pilotes ont été mises en place dans certaines DPJ telles que le projet SUPÈRE NOVA à Montréal ou le projet Vestiaire de pères aussi, dans la région montréalaise. Nous constatons aussi que de plus en plus d'intervenants et d'intervenantes de la DPJ démontrent une réelle préoccupation quant aux enjeux de genre mais que tout cela est rarement formalisé.

Il est important de noter finalement que les organismes communautaires québécois ont mis en place plusieurs stratégies innovantes pour soutenir les pères en difficulté et leurs enfants, tel que le précise l'étude de Diane Dubeau réalisé pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (Les services préventifs pour les pères en difficulté et leurs enfants). Voici quelques exemples d'initiatives communautaires innovantes : les maisons d'hébergement pères-enfants (Maisons Oxygène), les services alliant le juridique et le psycho-social (exemple : Pères séparés à Montréal), les projets d'accompagnateur Relais-Pères, le programme Avec Papa c'est différent, etc.

## Les politiques publiques qui encadrent la protection de la jeunesse prennent-ils en compte la notion de genre ?

La Loi sur la protection de la jeunesse utilise les vocables mère et père dans l'ensemble de son texte. Cette approche est inclusive mais indifférenciée. Elle permet de s'assurer que les mères et les pères soient rejoints par les dispositions de la Loi, ce qui est une bonne chose, mais elle n'incite pas les services de protection de la jeunesse à tenir compte des différences de genre dans leur intervention, comme on a pu le voir dans le Bilan des DPJ pour 2018-2019. Il est intéressant de constater aussi que, pour les enfants, on utilise les vocables enfants et jeunes pour les désigner et que la notion de genre n'est aucunement présente.

### *Quelques politiques publiques qui intègrent la notion de genre*

Si la Loi sur la protection de la jeunesse et les DPJ ne semblent pas déployer une approche différenciée en fonction du genre, il nous semble pertinent de mentionner ici que d'autres politiques publiques québécoises adoptent une telle approche pour mieux soutenir l'engagement des pères en tenant compte de leurs réalités particulières. Le tableau 6 présente plusieurs politiques publiques québécoises qui intègrent explicitement la notion de genre.

**TABLEAU 6**

### Politiques publiques québécoises qui intègrent explicitement la notion de genre

POLITIQUE PUBLIQUE	DÉTAIL
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	Le RQAP offre un congé de paternité de 5 semaines et un congé partageable de 32 semaines.
Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes du ministère de la Santé et des Services sociaux	Cinq actions visent spécifiquement à soutenir l'engagement paternel (Actions 1.1, 1.2, 2.7, 3.3, 3.4).
Politique gouvernementale de prévention en santé	La politique vise à offrir un Programme de soutien qui doit chercher à valoriser le rôle des mères et des pères et développer leur confiance en soi pour favoriser leur implication dans l'éducation, la stimulation et les soins de leur enfant.
Politique de périnatalité 2008-2018	La politique l'orientation suivante : Adapter les pratiques, les interventions et les services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux de façon à accueillir et à favoriser l'engagement des pères envers leur jeune enfant.
Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Trois actions visent directement à soutenir l'engagement paternel (3.1.1, 3.1.3, 3.1.5).
Politique de la réussite éducative	La Politique précise que : Le rôle du père est lui aussi fondamental et, tout comme celui de la mère, mérite d'être davantage reconnu, valorisé, encouragé et intégré dans les interventions entre le milieu scolaire et familial.
Stratégie 0-8 ans	La Stratégie énonce que : Il faudra aussi tenir compte de la réalité différenciée des mères et des pères dans l'élaboration de mesures de soutien et d'accompagnement aux parents.

Une approche différenciée en fonction du genre permet de tenir compte, bien sûr, des réalités masculines mais elle permet aussi de lutter contre les inégalités de genre. C'est pour cette raison que la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (Vers 2021) adopte une telle approche. Intégrer une approche tenant compte des différences de genre bénéficie donc tout autant à la population féminine que masculine.

## **Que sait-on de la relation entre les pères et la DPJ ?**

Il existe peu d'études qui se sont penchées sur la question du père en protection de la jeunesse au Québec. Les études disponibles (\*) révèlent cependant qu'il existe une sorte de fossé entre les pères et les services, ce qui a des répercussions importantes sur la nature des actions qui sont mises en place pour répondre aux besoins des enfants.

Dans une analyse de dossiers d'enfants suivis pour une problématique de négligence, plusieurs constats se dégagent comme le montre le tableau 7. Il semble que le traitement des pères par les services en protection de la jeunesse soit différent de celui des mères.

---

(\*) Devault, A., Lacharité, C. (accepté). Les défis d'alliance avec les pères dans les situations de négligence envers les enfants. Dans D. Lafortune, M.A. Poirier (sous la direction de), les jeunes en difficulté, un défi collectif; Lacharité, C., Gagnier, J. P. (2015). Agir auprès des pères en situation de vulnérabilité : une invitation au dialogue et à la réflexion. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseau, 54, 81-105; Lacharité, C., Devault, A., de Montigny, F., Plourde, S. (2010). Institutional capture of fathers in child neglect cases. Paper presented at ISPCAN International Congress on Child Abuse and Neglect, Honolulu, USA; Lacharité, C. (2012). Fathers' participation in assessment of their children's needs: The perspective of service providers. Paper presented at the EUSARF Conference, Glasgow, Scotland.

TABLEAU 7

### Faits saillants de l'analyse de la présence des pères dans les dossiers d'enfants suivis par la protection de la jeunesse

On retrouve <b>peu de mention de la présence d'une figure paternelle</b> , et ce, même si la famille n'est pas strictement monoparentale
<b>Lorsque le père est décrit comme étant absent de la vie de l'enfant, ce constat n'est suivi d'aucune explication quant à cette absence, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on note l'absence de la mère</b>
<b>Les descriptions qui sont faites des pères sont principalement centrées sur leurs caractéristiques personnelles négatives</b> (consommation, problèmes avec la justice, etc.) plutôt que sur leurs caractéristiques parentales
<b>Lorsque les caractéristiques parentales du père sont décrites, c'est souvent en comparaison avec celles de la mère</b>
<b>On retrouve parfois une description des forces ou compétences du père. Toutefois, celle-ci apparaît uniquement dans les dossiers où le père a la garde exclusive de l'enfant</b> résultats souvent de l'absence complète de la mère ou lorsque cette dernière manifeste d'intenses problèmes personnels (consommation, santé mentale, etc.)
<b>Les plans d'intervention et de services comportent peu d'objectifs ciblant spécifiquement le père;</b> lorsque de tels objectifs sont présents, ils sont la plupart du temps vagues et peu réalistes (par exemple, « que le père change son style de vie au cours des trois prochains mois »)
<b>Les difficultés de collaboration avec les pères sont expliquées uniquement en termes de ses caractéristiques personnelles</b> plutôt qu'en termes de la relation interpersonnelle avec les intervenants

Une autre étude portant sur la perception que des intervenants en protection de la jeunesse ont des pères met en lumière plusieurs éléments préoccupants tel qu'on peut le voir dans le tableau 8.

TABLEAU 8

### Faits saillants d'une étude ayant recueilli les perceptions que les intervenants de la protection de la jeunesse ont des pères

<b>Une image négative de ces derniers.</b> En particulier, ils sont vus comme étant moins pertinents et compétents que les mères dans l'analyse des besoins de leur enfant
Cela a pour conséquence qu'ils sont <b>moins souvent (et plus tardivement) sollicités</b> pour participer à l'élaboration des plans d'intervention et de services
Les <b>connaissances qu'ils ont de leur enfant sont considérées comme étant plus difficiles à intégrer</b> dans ces plans

Un troisième tableau nous révèle la perception que les pères ont des services en protection de la jeunesse tel qu'illustré dans le tableau 9. Ces données semblent cohérentes avec les données des tableaux 7 et 8 qui révèlent un traitement différent de celui des mères.

**TABLEAU 9**

### Faits saillants d'une étude ayant recueilli les perceptions des pères des services en protection de la jeunesse

Il est inexact de dire qu'ils perçoivent négativement les services de protection de l'enfance. Leur discours est plus nuancé; pour eux, <b>ce système constitue autant une source d'opportunité dans le soutien à l'exercice de leur rôle paternel qu'une source de danger pour la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant.</b> Ce constat n'est pas spécifique aux pères; les mères tiennent le même discours
Toutefois, <b>pour les pères, le poids des préjugés et des jugements de valeurs s'avère beaucoup plus présent.</b> On leur fait facilement sentir qu'ils sont aisément « disponibles » et on les soumet régulièrement à toutes sortes de pratiques de distanciation, voire d'éviction, de la vie de leur enfant
Ils ont aussi <b>l'impression que les décisions qui sont prises manquent souvent de transparence</b> et qu'on les place devant le fait accompli
Par conséquent, <b>les projets qu'ils peuvent avoir pour leur enfant et eux-mêmes dans leur rôle paternel sont peu pris en considération</b> dans l'élaboration des plans d'interventions et de services

De l'ensemble des études québécoises portant sur la relation entre les pères et les services de protection de la jeunesse émergent les pistes d'action contenues dans le tableau 10.

**TABLEAU 10**

### Pistes d'action pour mieux soutenir les pères en protection de la jeunesse selon la recherche québécoise

<b>Élaborer des cibles organisationnelles</b> concernant l'inclusion des pères et l'adaptation des pratiques à leur égard
<b>Favoriser des conversations ouvertes avec les pères</b> en ce qui concerne leur enfant et leur rôle auprès de lui; s'intéresser à leur expérience paternelle et rendre compte de ce qui se dégage de leur discours à l'intérieur des plans d'intervention et de services
<b>Apporter du soutien aux pères autant qu'aux mères</b>

Les tableaux 7, 8 et 9 démontrent que la relation entre les pères et les services de protection de la jeunesse n'est pas toujours optimale, souvent différente de celle des mères, et que cela soulève des enjeux importants dans une perspective de soutien des enfants, filles et garçons. Pour mieux soutenir les enfants, il faut donc passer à l'action et améliorer rapidement la relation entre les pères et les services de protection de la jeunesse en mettant en œuvre des recommandations dans l'esprit des pistes d'action mentionnées dans le tableau 10.

# Quelles sont les solutions pour mieux soutenir les garçons et les pères ?

Considérant tout ce qui a été mentionné jusqu'ici, les auteurs du présent mémoire recommandent la mise en place des mesures suivantes :

PRODUCTION DE DONNÉES	
<b>Recommandation 1</b>	Que la DPJ produise systématiquement des données genrées, tant pour les jeunes que pour les parents, de manière à faire apparaître distinctement les réalités féminines et masculines.
ADAPTATION DES SERVICES	
<b>Recommandation 2</b>	Que les plans d'action annuels de la DPJ intègrent des mesures pour soutenir spécifiquement les garçons et les pères et que l'effet de ces mesures puisse être vérifié par la mise en place d'indicateurs de résultat (formation aux réalités masculines, adaptation des pratiques, organisation des services, nombre de garçons et des pères rejoins, etc.).
<b>Recommandation 3</b>	Que les plans d'action régionaux et locaux réalisés dans le cadre du Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes (PAMSBEH) intègrent des mesures visant spécifiquement les Centres jeunesse (formation aux réalités masculines, adaptation des pratiques, organisation des services, indicateurs de résultats, etc.).
POLITIQUES PUBLIQUES	
<b>Recommandation 4</b>	Que le prochain (PAMSBEH), intègre, en 2022, des mesures visant spécifiquement la DPJ de manière à favoriser l'adaptation de ses pratiques aux réalités des garçons et des pères.
<b>Recommandation 5</b>	Que le cadre de référence du programme SIPPE (Services intégrés en périnatalité et petite enfance) soit révisé afin qu'il permette de rejoindre spécifiquement tous les pères vulnérables et pas seulement les pères à la tête d'une famille monoparentale.
<b>Recommandation 6</b>	Que les réalités masculines soient intégrées dans d'autres programmes et politiques de prévention du ministère de la Santé et des Services sociaux tels que le Programme Agir tôt et la prochaine Politique de périnatalité;
SERVICES COMMUNAUTAIRES	
<b>Recommandation 7</b>	Que le financement des organismes communautaires qui soutiennent spécifiquement les pères en difficulté et leurs enfants (tels que les maisons Oxygène d'hébergement pères-enfants) soit rehaussé de manière à mieux prévenir la négligence et la maltraitance de ces derniers.
TRIBUNAUX	
<b>Recommandation 8</b>	Que les juges et les intervenants judiciaires en Protection de la jeunesse suivent une formation obligatoire afin de mieux comprendre les réalités particulières des pères et des garçons.
RECHERCHE	
<b>Recommandation 9</b>	Que des travaux de recherche soient réalisés afin de mieux comprendre de quelle manière les réalités masculines influent sur la trajectoire des garçons et des pères qui sont soutenus par les services de protection de la jeunesse.

## **Conclusion**

La relation des garçons et des pères avec les services de protection de la jeunesse est très souvent différente de celles des filles et des femmes, de même que leur parcours personnel et familial. La relation de la protection de la jeunesse avec les personnes soutenues varie aussi souvent en fonction du genre de celles-ci. Ne pas tenir compte de ces différenciations, c'est se priver de données essentielles pour mieux comprendre les réalités des familles et surtout, pour mieux soutenir les enfants, garçons et filles, vivant des difficultés importantes et qui doivent être protégés en tenant compte de leurs réalités particulières. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est essentiel que notre société agisse maintenant et adapte les services de protection de la jeunesse aux réalités masculines et féminines pour le bien-être de tous et toutes.

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> <i>Facteurs de vulnérabilité différenciés entre les filles et les garçons</i>	2
<b>Tableau 2</b> <i>Fréquences comparatives de consultation des services médicaux et psychosociaux</i>	3
<b>Tableau 3</b> <i>Quelques connaissances sur l'engagement paternel et les services aux pères au Québec</i>	3
<b>Tableau 4</b> <i>Ce que pense les pères de l'offre générale de services aux familles</i>	4
<b>Tableau 5</b> <i>Données différenciées entre les filles et les garçons dans le Bilan des DPJ 2018-2019 (jeunes contrevenants)</i>	5
<b>Tableau 6</b> <i>Politiques publiques québécoises qui intègrent explicitement la notion de genre</i>	6
<b>Tableau 7</b> <i>Faits saillants de l'analyse de la présence des pères dans les dossiers d'enfants suivis par la protection de la jeunesse</i>	8
<b>Tableau 8</b> <i>Faits saillants d'une étude ayant recueilli les perceptions que les intervenants de la protection de la jeunesse ont des pères</i>	8
<b>Tableau 9</b> <i>Faits saillants d'une étude ayant recueilli les perceptions des pères des services en protection de la jeunesse</i>	9
<b>Tableau 10</b> <i>Pistes d'action pour mieux soutenir les pères en protection de la jeunesse selon la recherche québécoise</i>	9